

BULLETIN MUNICIPAL – N° 9 – DECEMBRE 2024

COMMUNE DE BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : mairie.belrupt55@wanadoo.fr

Site internet : www.belrupt-en-verdunois.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

NUIT DE LA LECTURE

Cette année encore, l'association Belrupt Loisirs participe aux Nuits de la lecture, organisées par le Centre national du livre et la Bibliothèque Départementale de la Meuse. La bibliothèque de Belrupt accueillera petits et grands pour cette manifestation le samedi 25 Janvier 2025 à partir de 17h autour d'animations sur le thème du patrimoine. Nous en reparlerons, mais vous pouvez d'ores et déjà noter cela dans votre agenda.

COUPURE DE GAZ SUR LE RÉSEAU DE BELRUPT

Le jeudi 19 décembre, toute la matinée, il y aura une coupure de la fourniture de gaz par le réseau Primagaz installé à Belrupt, parce que la société doit faire une opération de maintenance sur les citernes réservoirs installées, rue de la Fontaine. Merci de vous y préparer – si vous êtes concernés.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : ÇA CHANGE AU 1^{ER} JANVIER

En même temps que le bulletin communal, vous recevez le bulletin intercommunal édité par notre communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée. Vous y lirez les informations concernant le « nouveau tri » des déchets.

C'est important !

C'est en effet la communauté de communes qui gère nos déchets, ménagers et autres.

Petit rappel : chargez l'application « smet au tri », cela vous donnera beaucoup d'informations sur le tri des déchets et le fonctionnement de la déchetterie – entre autres ! ... et c'est gratuit !

PARMI LES DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL... LES IMPOTS LOCAUX !

Evolution de la fiscalité communale dans les années à venir :

A part les logements vacants et les résidences secondaires, la taxe d'habitation n'existe quasiment plus à Belrupt et il n'y a plus que la taxe foncière qui existe encore, surtout pour les propriétés bâties.

Comme il le fait depuis plus de dix ans, le conseil municipal analyse les finances communales pour les années à venir avec un outil de prévision « le plan pluri annuel de fonctionnement et d'investissement » – en fonction notamment des nécessités de travaux futurs à faire (pour le village, c'est beaucoup de voirie comme la place de la Mairie ou la modernisation des réseaux et l'amélioration de la sécurité comme pour la rue du Moulin).

Mais aussi la loi impose des réductions de consommation d'énergie sur les bâtiments publics et surtout le groupe de bâtiments autour de l'école. Ce qui demandera d'investir (même si il y aura quelques années après, un retour sur investissement et des économies de fonctionnement).

De ce fait, le Conseil Municipal a fait le constat qu'il faudra augmenter les impôts fonciers communaux.

Nos produits réels de fonctionnement sont limités et pourraient devenir à terme insuffisants pour faire face aux charges de la commune et engager les investissements indispensables à réaliser (parfois en urgence comme on l'a vu en 2024 pour la distribution de l'eau potable). Situation qui s'explique notamment par le différentiel de huit points constaté par les services

de l'état entre notre niveau d'imposition (30% de la valeur locative) et le niveau d'imposition moyen des communes de même importance dans le département (38% de la valeur locative).

Ainsi les impôts, à Belrupt, sont très inférieurs à la moyenne départementale des communes comparables à notre village.

Pour lisser cette augmentation et éviter une hausse trop rapide, le Conseil a pris la décision de principe de commencer cette augmentation dès l'année prochaine.

Vous trouverez ci-après les ordres de grandeur de cette hausse – étant rappelé que depuis quelques années, les contribuables locaux ont bénéficié de la baisse puis de la disparition de la taxe d'habitation et que par ailleurs la part communale de la taxe sur le foncier bâti n'a pas été augmentée par la commune depuis plusieurs années.

Ordres de grandeur :

- Taux communal actuel de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) : 30,02%
- Augmentation envisagée du taux communal :
 - + 4 points à compter de 2025, soit un taux de 34,02% (+13,32%),
 - + 2 points en 2026, soit un taux de 36,02% (+5,88%)
 - et + 2 points en 2027, soit un taux de 38,02% (+5,55%).

Afin de disposer d'une vision concrète de cette décision et de saisir l'effet de cette augmentation sur la facture de taxe foncière d'un foyer moyen de Belrupt, voici quelques exemples concrets :

Ces simulations ont été réalisées avec une hypothèse d'un taux d'inflation moyen annuel de 2%. (Taux anticipé par la Banque de France à l'horizon 3-5 ans). En effet, le taux d'inflation selon la loi en vigueur augmente automatiquement notre impôt local.

Montant taxe foncière bâti 2024 : 339 € (dont 110 € cotisation Intercommunale)

→ soit environ 28,25 € / mois

Simulation augmentation taxe foncière :

2025 = 375 €

→ soit environ 31,25 € / mois

2026 = 398 €

→ soit environ 33 € / mois

2027 = 422 €

→ soit environ 33,75 € / mois

Montant taxe foncière bâti 2024 : 533 € (dont 173 € cotisation Intercommunale)

→ soit environ 44,42 € / mois

Simulation augmentation taxe foncière :

2025 = 592 €

→ soit environ 49,33 € / mois

2026 = 628 €

→ soit environ 52,33 € / mois

2027 = 666 €

→ soit environ 55,50 € / mois

Montant taxe foncière bâti 2024 : 595 € (dont 193 € cotisation Intercommunale)

→ **soit environ 49,58 € / mois**

Simulation augmentation taxe foncière :

2025 = 660 €

→ soit environ 55 € / mois

2026 = 701 €

→ soit environ 58,42 € / mois

2027 = 744 €

→ soit environ 62 € / mois

Montant taxe foncière bâti 2024 : 863 € (dont 280 € cotisation Intercommunale)

→ soit environ 71,92 € / mois

Simulation augmentation taxe foncière :

2025 = 958 €

→ soit environ 80 € / mois

2026 = 1017 €

→ soit environ 84,75 € / mois

2027 = 1079 €

→ soit environ 90 € / mois

Décision définitive lors du vote du budget 2025 en mars/avril.

N'hésitez pas à en discuter avec les membres du conseil municipal ou en mairie – si vous le souhaitez : n'oubliez pas que les décisions budgétaires sont publiques et que tous les documents sont accessibles sans formalité – sur simple demande.

L'HIVER EST LÀ MÊME SI ÇA NE SE VOIT GUÈRE

Alors, comme chaque année, nous ressortons notre marronnier (dans le jargon de la presse, c'est un article qui ressort régulièrement, à chaque saison concernée, comme les marrons reviennent, tous les ans) :

Petit rappel, parmi les conseils utiles :

Si vous enlevez de la neige du trottoir ou d'un espace devant chez vous, merci de ne pas la jeter sur la chaussée, mais uniquement dans le caniveau (ou ailleurs bien sûr).

Sinon, on crée les conditions d'une glissade.

Autre rappel de sécurité : en hiver, dans nos contrées, il faut avoir des pneus adaptés aux conditions de circulation en temps de neige ou de verglas.

Sinon, il ne faut pas s'étonner de ne pas parvenir à monter une rue comme la rue de la Tuilerie ou la rue de la Côte, par exemple.

L'Etat a rendu ces pneus obligatoires à partir du 1 novembre dans les régions de montagne comme cela l'est déjà au Luxembourg ou en Belgique. Si vous devez aller en Meurthe et Moselle ou en Moselle, renseignez-vous car certains secteurs montagnards de ces départements sont concernés.

En cette saison plus que d'habitude, nous ne devons pas oublier que la nature a ses caprices, mais aussi que les côtes, ça existe et donc qu'il y a des montées et des descentes difficiles en hiver. N'oublions pas non plus que les éléments naturels peuvent se déclencher et rendre difficiles tous les déplacements. C'est comme ça – l'homme ne maîtrise pas la météo.

Des bacs à gravier ou à sel sont installés dans quelques endroits sensibles et ils sont disponibles en cas de verglas persistant. Merci de les utiliser, merci aussi de ne les utiliser qu'à bon escient : le gravier n'est utile que sur des surfaces gelées, pour « accrocher ». Le sel n'est utile qu'au-dessus de moins 3 ou 4 et à condition qu'on « gratte » juste après. Sinon, c'est du gaspillage.

Si vous pensez qu'il manque des bacs ou du gravier, dites-le nous.

Du sel est également disponible en mairie, sur simple demande. Cela permet de saler, quand il le faut, en s'organisant chacun dans son secteur, avec ses voisins : merci à tous ceux qui le font et qui ainsi participent à l'amélioration de la vie collective quotidienne.

Rappelons aussi que le déneigement et le salage ou le sablage ne se font pas dans n'importe quelles conditions.

Ainsi, si vous salez une surface gelée par grand froid sans qu'un effet mécanique n'intervienne aussitôt, l'eau dégelée regèle vite et fait une nouvelle couche plus glissante que la situation précédente. Certains professionnels appellent cela du « sandwich » parce qu'il y a des couches de verglas les unes sur les autres.

L'effet mécanique après un salage, cela peut être un grattage, mais c'est souvent aussi le passage répété des voitures : c'est ainsi que le fond du village est moins vite dégagé que l'entrée parce que nous sommes en impasse. Il y a plus de voitures rue du Moulin que Grand Rue, donc il y a plus de nettoyage par l'effet mécanique des pneus rue du Moulin que rue de la Vierge.

Autre situation : quand il y a de la neige et que le froid persiste, il vaut mieux ne pas dégager si l'on n'est pas certain de nettoyer complètement le sol juste aussitôt : la neige est moins glissante si on ne la tasse pas (les lugeurs en savent quelque chose).

C'est ainsi que passer la lame chasse-neige dans certains cas, cela équivaut à créer une patinoire.

Autre élément de réflexion avec l'orientation géographique de la Grand Rue : c'est un couloir pour le vent d'est qui s'y engouffre. Le soleil d'hiver y vient peu. Or le soleil est le plus puissant nettoyeur : il suffit de regarder la différence au milieu de la Grand Rue : devant le cimetière, le soleil est plus présent - c'est donc l'endroit de la Grand Rue qui fond le premier. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la rue du Moulin est plus vite propre que la Grand Rue : elle est orientée plein sud.

Rappelons aussi que l'on ne peut rien contre une pluie verglaçante. Une petite neige peut fondre vite ou au contraire constituer – à cause d'un coup de froid – une sous-couche sur laquelle un verglas va se constituer.

Une innovation depuis quelques années : nous craignons les glissades de voitures en bas de la rue de la Côte, **lorsque la rue est trop glissante.** Aussi, nous demandons aux chauffeurs des bus scolaires de se garer sur la place et non devant l'école pour éviter un éventuel accident : une voiture « folle » qui « faucherait » des enfants devant le bus. Nous demandons aussi aux riverains de ne pas se garer devant leur maison, le long de la rue, entre le numéro 2 et le numéro 10. Ce qui fait que les parents seront invités à marcher un peu et à ne pas se garer dans ces endroits délicats et à laisser la place au bus.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous. A défaut, il y aurait réglementation. Mais nous espérons que chacun va continuer à y mettre du sien, comme cela s'est passé les années dernières. Jusqu'à présent, tout a bien fonctionné sur ce plan.

Bien entendu, cela ne vaut qu'en période de neige, verglas.

DERNIER CONSEIL : lorsqu'il y a risque de neige, merci de ne pas laisser votre voiture garée sur le trottoir ou sur la route : cela empêche le chasse-neige de passer.

Ceci dit, Constant Metillon a préparé les rigueurs de l'hiver avec les interventions d'Alexandre Chartier avec son matériel. Merci à eux, et patience pour vous qui aurez à subir les méfaits de la neige et du verglas : la glisse, ça n'est pas qu'un plaisir ...

Nous rappelons que c'est la mairie qui donne l'ordre de saler ou de déneiger à Alexandre Chartier. Inutile de l'interpeller si vous pensez qu'il aurait mieux valu intervenir (ou le contraire). C'est au maire qu'il faut donner votre opinion.

BONNE ANNEE 2024 A TOUTES ET A TOUS !

Le Conseil Municipal présente à chacune et chacun d'entre vous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Qu'elle apporte à notre communauté communale le meilleur et notamment la santé, le travail et les satisfactions familiales, personnelles et professionnelles, entraide et implication de toutes et tous au profit de la collectivité, c'est notre meilleur souhait. Qu'elle nous apporte aussi la sérénité pour surmonter les épreuves de la vie !